Réforme de la formation des enseignants : danger

LETTRE OUVERTE AUX ÉLÈVES, À LEURS PARENTS, AINSI QU'AUX ÉTUDIANTS SE DESTINANT AUX CONCOURS DE RECRUTEMENT DE L'ÉDUCATION NATIONALE

La réforme de la formation initiale des enseignants et des personnels d'éducation prévue pour la rentrée 2021 va, selon nous, formateurs de professeurs des Lycée et Collège de SVT, avoir des conséquences désastreuses sur la formation des élèves en tant que futurs citoyens formés et éclairés, et sur les conditions d'entrée dans le métier des jeunes professeurs.

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et des Sports (MENJS) ne communique pas auprès du grand public sur les implications de sa réforme, pourtant cruciale pour le fonctionnement de la République. Les médias s'adressant au grand public ne s'en font pas plus l'écho.

La mise en place de cette réforme se fait dans l'urgence et la précipitation, sans que les protagonistes impliqués dans la formation initiale des enseignants et des personnels d'éducation ne connaissent tous les textes de cadrage nécessaires, dans un contexte sanitaire où les échanges entre partenaires sont difficiles.

Actuellement, les jeunes enseignants terminent leur formation pédagogique en enseignant devant des classes dont ils sont le professeur lors de leur deuxième année de master, en recevant l'appui d'un tuteur de terrain chevronné. Ils ont auparavant passé un concours sélectif validant à la fois leurs connaissances et des compétences professionnelles. Ils sont à ce stade fonctionnaires stagiaires et obtiennent leur 2ème année de master et leur titularisation s'ils font preuve de compétences professionnelles suffisantes.

Cette réforme prévoit que le concours de recrutement interviendra seulement après la phase de formation pédagogique de deuxième année de master. L'envoi des étudiants de 2ème année de master devant des classes est par contre maintenu.

Ainsi, des élèves seront confiés à la responsabilité d'étudiants contractuels inscrits en deuxième année de master, qui n'auront pas été sélectionnés par un concours. L'année suivante, les lauréats de concours titulaires du nouveau master MEEF ne bénéficient plus de l'accompagnement d'un tuteur, leur formation initiale étant considérée comme terminée.

Du fait d'une faible concertation aux différentes échelles, on constate des disparités importantes de mise en œuvre de la réforme entre les académies, concernant notamment les équilibres entre formation disciplinaire (les savoirs et méthodes de la discipline enseignée) et formation didactique et pédagogique.

Ainsi selon l'académie de formation, les étudiants n'auront pas reçu le même bagage disciplinaire, et de ce fait, n'auront pas les mêmes chances de réussite au concours.

Si cette réforme s'applique, les étudiants de master MEEF de deuxième année devront tout à la fois (i) prendre en charge des classes en responsabilité (ii) préparer les épreuves écrites et orales d'un concours de recrutement sélectif et (iii) préparer un mémoire professionnel afin de valider leur master.

Ces étudiants n'auront pas le statut de stagiaires de l'État, ce qui fait que leur rémunération pour le travail d'enseignement sera plus faible que ce qu'elle est actuellement. En cas de difficulté à tout mener de front, les étudiants devront choisir leurs priorités, et on peut logiquement s'attendre à ce qu'ils privilégient la préparation au concours, au détriment de leur investissement auprès de leurs élèves, qui en subiront les conséquences.

Dans les régions où le coût de la vie est important (en Île-de-France, en particulier), la rémunération ne sera pas suffisante pour assurer des conditions d'existence décentes,

d'autant que des frais de transport sont à prévoir. De ce fait, certains étudiants devront très probablement chercher une source de revenus supplémentaires pour pouvoir assurer leur subsistance, au détriment de l'investissement nécessaire à consacrer en vue de la réussite à leur formation.

Ainsi, la deuxième année de master devenant une année très lourde pour les étudiants, on peut craindre que de multiples sources de stress (premiers cours en responsabilité, préparation d'un concours sélectif, manque de ressources) soient insoutenables, conduisent à des abandons alors même que la profession connaît déjà une crise de recrutement dans de nombreuses disciplines.

Dans les matières pour lesquelles les candidats sont très nombreux par rapport aux besoins d'enseignement, tous ne pourront être accueillis en stage dans les établissements scolaires, ce qui aura des conséquences multiples et lourdes : (i) obliger les formations universitaires et/ou le rectorat à effectuer une sélection à l'entrée en première année de master, selon des critères non définis, (ii) ne pas assurer de stage en établissement scolaire à tous les étudiants, les diriger vers « d'autres types d'établissements » (ce point n'étant pas entièrement clarifié par le ministère), ce qui diminuera leurs chances pour un concours validant des compétences professionnelles acquises en établissement scolaire et diminuera le développement de leurs compétences professionnelles..

Les lauréats de concours non issus d'une filière MEEF bénéficieront quant à eux d'un allègement de service au cours de leur année de formation afin de recevoir une formation initiale à temps partiel en INSPÉ. On peut prévoir que cette stratégie d'évitement des formations MEEF soit plus attrayante pour de nombreux candidats.

Ainsi, les nouveaux masters MEEF que mettrait en place la réforme, ces masters censés combiner tous les éléments permettant de rentrer "outillé" dans le métier, risquent de perdre de leur attractivité au profit de formations spécialisées sur le concours, dans les universités (DU) ou dans un cadre privé.

Pour toutes ces raisons, nous tenons à faire entendre le message suivant :

- nous considérons qu'une éducation de qualité et exigeante est le seul rempart solide face à l'obscurantisme, au populisme et au complotisme qui mettent au défi notre République.
- nous souhaitons par cette lettre alerter tous les citoyens sur la dégradation du niveau d'éducation de la population que cette réforme de la formation initiale des enseignants risque d'induire.
- nous sommes attachés à la qualité de la formation initiale et continue des enseignants de sciences de la vie et de la Terre, ainsi qu'aux bonnes conditions de travail des candidats et des jeunes enseignants.
- nous souhaitons par cette lettre alerter tous les parents d'élèves, tous les candidats au métier d'enseignant et tous les parents d'étudiants sur les conditions de formation et de travail déplorables qui seront proposées aux futurs enseignants dans le cadre de cette réforme.
- nous demandons donc l'abandon définitif de ce projet de réforme, et une reprise de discussions réellement partenariales permettant de définir des modalités satisfaisantes de formation et de recrutement des enseignants avec les citoyens et les professionnels de la formation.

L'AFPSVT, Association des Formateurs des Professeurs de SVT, afpsvt.fr.

Retrouvez cette pétition sur : https://www.change.org/ReformeEnseignantsDanger